



Assistant maternel demande d'info

Par **GERARD GG**, le 17/11/2008 à 11:34

Bonjour,

Je travail actuellement comme secrétaire médicale à mi-temps depuis mars 1997 et je n'ai pas eu l'opportunité de passer à plein temps car mes employeurs ont préféré embaucher une deuxième secrétaire et je n'ai jamais pu trouver un emploi qui corresponde avec mes horaires. Cependant, voilà, aujourd'hui j'ai l'opportunité de devenir assistant maternel et doit donc passer un stage de 60 heures qui va peut-être se dérouler sur trois semaines ou bien des séances de 2 x 4 heures par semaines, je ne le sait pas encore. Sachant que j'aurais un bébé en garde en novembre 2009, cela me permettra d'avoir un revenu supplémentaire et aussi pour la retraite. Je voulais donc savoir si j'ai le droit de pouvoir prendre sur mes congés pour pouvoir faire ce stage ? Mes employeurs ne sont pas très chaud et ne me facilite pas la tâche. A votre avis qu'en est-il ? peuvent-ils me licencier ? peuvent-ils refuser de m'aménager un horaire pour que je puisse rentrer en stage ? En vous remerciant pour votre réponse.

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements au cas où.

TRÈS CORDIALEMENT.

Par **Tisuisse**, le 17/11/2008 à 13:42

Bonjour,

Dans votre cas, je parlerai plus volontier d'assistant paternel, pourquoi pas ?

Voyez, à mon avis, l'inspection du travail car je crois me souvenir (à moins que les choses aient changé) que vous pourriez faire ce stage... durant vos heures normales de travail et que l'employeur ne peut vous en empêcher. Ces heures d'absences ne seraient pas rémunérées, bien entendu.

L'IT vous en dira plus.